Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_094

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le mercredi 21 octobre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	00
Abstention	00
NPPV	01

Présents : M. Jean-François CLAPPAZ, Maire – Mmes Caroline HALLE, Sonia LAZREG SEGARD, Laurence GUILLEMIN, Laurence ROUVILLOIS – MM. Patrick DESCHARRIERES, Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Jean-Baptiste PERIN, Adjoint(e)s. Mmes Sophie ARMAND, Marie-Claire ALBERTO, Emeline BUCHOUD, Hélène VACELET. MM. Roger BOIS, Dominique BONNET, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Jérôme VINTI, Mathis GARNIER, Alain MAFFET, Antoine MOUDRU-BARRE.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA), Mme Ruxandra HERA (pouvoir à M. Jean-Baptiste PERIN), Mme Ghesline PRAS (pouvoir à Mme Sophie ARMAND), Mme Anne GHELFI (pouvoir à M. Patrick DESCHARRIERES), Mme Ambre GUITTRE (pouvoir à Mme Sonia LAZREG SEGARD), M. Laurent DESGOUIS (pouvoir à Alain MAFFET), M. Philippe COURTOIS (pouvoir à Paul KLEIN).

Absente non-excusée : Lorène PUNGIER

M. Dominique BONNET est nommé secrétaire.

OBJET :

Rapport annuel 2025 de l'élu mandataire au sein de la SPL ISERE Aménagement

Le rapporteur expose :

Le 13 juillet 2010, la Société ISÈRE Aménagement a été créée à l'initiative du Département de l'Isère, de Grenoble Alpes Métropole et de 9 autres collectivités.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société.

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_094-DE

S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil municipal sur la SPL ISÈRE Aménagement, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Commune.

Après avoir rappelé les engagements de la collectivité, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent et après avoir entendu toutes les réponses aux questions posées, le Conseil municipal :

➢ **PREND ACTE** du rapport de son représentant au sein du Conseil d'administration de l'assemblée spéciale d'ISÈRE Aménagement pour l'exercice 2025.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-François CLAPPAZ

Le secrétaire de séance,
Dominique BONNET

MAIRIE DE MONTBONNOT ST MARTIN (Isère)

Annexe : Rapport